



HERBIGNAC

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 NOVEMBRE 2025
2025/104**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 04 novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	25
Nombre de votants	28

Étaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAK OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT, M. Adrien TRONSON.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Cécilia DRÉNO (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE, M. Romain LAUNAY (pouvoir à M. Laurent GIRARD), Mme Marie-Renée BIZET (pouvoir à Mme Jeanne DELASSUS).
Absent (e) s : Mme Françoise CHAMPION.

Secrétaires de séance : Mmes S. PICOT et M. GUILLEUX

SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Michel CADIET

Monsieur Michel CADIET rappelle les modalités de calcul des subventions attribuées aux associations.

Pour les associations classées « Sports / Jeunesse » et « Santé / Social », subventions de base :

- 90 € (1 à 9 adhérents herbignacais)
- 170 € (10 à 49 adhérents herbignacais)
- 220 € (50 à 99 adhérents herbignacais)
- 270 € (à partir de 100 adhérents herbignacais)

Sur cette subvention de base viennent se rajouter 19 € par adhérent de moins de 18 ans et 3,50 € par adhérent herbignacais de 18 ans et plus.

* Aide Financière à la Formation : Plafonnée, par association, à 200 € /saison, suivant justificatifs.

Associations classées « Sports Scolaires »
Écoles Primaires : 2 € / élève herbignacais

*Associations classées « Culture » :
Maxi 150 € / association

Associations classées « Humanitaire » :
Maxi 200 € + prêt de salles à titre gratuit pour manifestations avec entrée payante ou à caractère lucratif, à hauteur de 3 manifestations /an.

Associations classées « Loisirs »
Forfait de 150 € (si + de 10 adhérents herbignacais)

Nouvelle association : Aide à la création d'un montant de 150 €.

Monsieur Michel CADIET présente les demandes de subventions réceptionnées et instruites depuis la séance du Conseil municipal du 2 avril 2025, au cours de laquelle ont été votées les subventions 2025 allouées aux associations.

VU l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'article L 2131-11 du CGCT qui prévoit que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire »,

VU les critères d'attribution établis et confirmés en commission Vie associative, Sports et Loisirs,

VU l'avis rendu par la commission Vie associative, Sports et Loisirs réunie le 16 juillet 2025,

VU l'avis rendu par la commission Vie associative, Sports et Loisirs réunie le 9 octobre 2025,

VU l'avis favorable unanime de la commission Culture, Tourisme et Patrimoine, consultée par voie électronique le 14 octobre 2025 sur la subvention sollicitée par l'association du Four de Kergestin (cf. entretien et rénovation du petit patrimoine),

VU l'avis rendu par la commission Finances, Personnel et Vie Économique réunie en séance le 22 octobre 2025,

ASSOCIATIONS CLASSEES SANTE / SOCIAL

Virades de l'espoir

M. Michel Cadiet ne participe pas au vote

Le conseil municipal A L'UNANIMITE des 27 VOTANTS ATTRIBUE une subvention de 100 € à l'association Vaincre la mucoviscidose.

Octobre Rose

Mme Florence LEPY et M. Ibrahim MAKO OLOW ne participent pas au vote.

Le conseil municipal A L'UNANIMITE DES 26 VOTANTS ATTRIBUE une subvention de 100 € à l'association Saint-Cyr Basket, en charge du portage de l'action conduite dans le cadre de « Octobre Rose » en partenariat avec les associations HPM et PGAC.

ASSOCIATIONS CLASSEES « CULTURE »

Association des bénévoles de la Médiathèque

Le conseil municipal A L'UNANIMITE ATTRIBUE une subvention de 150 € à l'association des bénévoles de la Médiathèque.

ASSOCIATIONS CLASSEES « LOISIRS »

Les Jardins du Clos du Poivre

M. Laurent GIRARD, M. Robert ACQUITER et M. Christian ROUX ne participent pas au vote

Le conseil municipal A L'UNANIMITE DES 25 VOTANTS ATTRIBUE une subvention de 50 € à l'association Les Jardins du Clos du Poivre.

Société de chasse de Pompas

Le conseil municipal A L'UNANIMITE, ATTRIBUE une subvention de 150 € à l'association Société de chasse de Pompas.

ENTRETIEN ET RENOVATION DU PETIT PATRIMOINE

Le Four de Kergestin

Mme Christelle CHASSÉ et M. Laurent GIRARD ne participent pas au vote.

Le conseil municipal A L'UNANIMITE DES 26 VOTANTS ATTRIBUE une subvention de 1 836 € à l'association Le Four de Kergestin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 07 novembre 2025
Et de la publication, le 07 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Mme La Maire,
Christelle CHASSÉ



